

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ECO 054-7295/19/BM**

#### **■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association d'entreprises Athelia Entreprendre de la zone d'activités de La Ciotat MET 19/13491/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, depuis sa création, s'est saisie des enjeux majeurs de soutien au tissu des TPE-PME du territoire. Positionner l'institution comme un facilitateur de la vie des entreprises est l'une des orientations stratégiques de l'Agenda du Développement Economique. En cohérence avec la stratégie de requalification et d'extension des fonciers économiques, la collectivité a entrepris une politique de soutien aux associations de zones d'activités visant à accompagner ces acteurs indispensables à l'animation de l'écosystème économique du territoire de Marseille Provence et ainsi contribuer au développement des entreprises locales.

De plus, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, à travers la mise en œuvre de son Agenda de la mobilité métropolitaine. Autorité organisatrice de la Mobilité, la Métropole agit et coordonne les actions de ses partenaires, au premier rang desquels figurent les acteurs économiques. Les Plans de déplacements inter-entreprises PDIE sont par exemple un des moyens de développer les actions en faveur des alternatives à la voiture individuelle (transports en commun, vélo, marche à pied, covoiturage...).

Par ailleurs, la Métropole met en œuvre une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes qui interroge de manière transversale et préventive la situation respective des femmes et des hommes et les effets différenciés que les projets peuvent avoir sur l'un ou l'autre sexe. Pour l'association Athelia Entreprendre, il s'agira de veiller à ce que les spécificités des femmes et des hommes soient pris en compte, afin que le programme d'actions s'adresse également aux deux sexes. Des réunions d'information et de sensibilisation sont proposées aux associations de zones d'activité.

Signé le 19 Décembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 21 janvier 2020

La zone d'activité Athelia de La Ciotat a été créée en 1987, simultanément à ceux d'Aubagne et de Gémenos, à l'initiative du Ministère de l'Industrie. L'objectif était de faire face à un contexte économique très difficile (la fermeture des Chantiers Navals de La Ciotat et de La Seyne sur Mer). La zone d'activité s'étendant sur près de 110 hectares regroupe aujourd'hui 300 entreprises de toutes tailles, qui emploient plus de 4 000 salariés. La Métropole Aix-Marseille-Provence vient d'achever l'aménagement de l'ultime tranche Athelia V dont la commercialisation de 24ha de fonciers est en cours ; l'objectif étant d'accueillir 1500 emplois supplémentaires à terme.

Athélia Entreprendre est une association loi 1901 créée en 2002, qui a pour mission la promotion et l'animation de la zone d'activité Athélia. Acteur économique incontournable de La Ciotat et du bassin de l'Est métropolitain, l'association est un partenaire de référence en matière de développement économique aux côtés de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Chiffres clés :

- 190 adhérents (représentant plus de 60% ; en légère et constante hausse par rapport à 2019)
- 15 + 2 membres du CA
- 60 bénévoles
- 8 commissions composées de membres bénévoles : dirigeants, collaborateurs des entreprises adhérentes et acteurs économiques locaux.
- Une équipe permanente de 3 personnes

L'association d'entreprises dont la RSE est l'ADN a pour rôle de :

- Communiquer et promouvoir les valeurs d'entreprises et le développement personnel des salariés comme le moteur de la profitabilité et du développement des entreprises
- Développer la culture du développement durable au service de toutes les entreprises des zones Athélia et de leurs salariés, en faveur d'un cadre de vie attractif et d'un environnement professionnel convivial
- Fédérer toutes les forces économiques régionales et les mettre à disposition du développement des entreprises d'Athélia et du bien-être de ses salariés.
- Contribuer à l'attractivité de l'environnement et à l'amélioration continue du cadre de vie de tous les acteurs des zones Athélia.
- Faire des zones d'activité d'Athélia un modèle régional en terme environnemental.

A travers un programme varié d'animation et de communication, l'association Athelia Entreprendre œuvre à faciliter le développement de leurs entreprises adhérentes sur les thèmes suivants :

- Favoriser le développement économique des entreprises :

En organisant des événements reconnus, l'association favorise les échanges entre les entreprises (Les Vœux d'Athélia - L'Assemblée Générale d'Athélia – Les « Mardis d'Athélia » ...). Les sept associations de zones d'activité « AZA » du bassin Est (Apage, Roca Fortis, Athelia Entreprendre, LEHV, Pôle Alpha, Les Paluds, Napollon) sont associées dans un consortium T2R Territoire Réseau Rencontre pour mutualiser l'organisation deux événements communs dont une journée d'échanges entre les entreprises du Bassin Est de la Métropole « Business Buzz ».

- Dimension sociale : emploi et bien-être des salariés :

Le second événement est une journée à destination des demandeurs d'emploi « Job Boost ». En 2019 aura lieu sur La Ciotat la 5<sup>e</sup> édition de cet événement créé à l'origine par l'association Athelia Entreprendre puis étendu aux 7 AZA. La journée consiste en conseils auprès de demandeurs d'emplois dispensés par des professionnels des Ressources Humaines en activité dans les entreprises du Territoire. Ainsi 80 bénévoles, se mettent à la disposition d'environ 500 demandeurs d'emplois au moyen d'ateliers (simulation d'entretien, coaching...).

L'association organise toute l'année des événements festifs pour favoriser les échanges entre les salariés et les entreprises de la ZA. Un projet d'ouverture d'une crèche inter-entreprises porté par l'association a par exemple été mené.

- Dimension environnementale :

Des démarches engagées dès 2015 par l'association ont permis la double certification ISO 14 001 et 50 001 de la zone d'activité. En parallèle, de nombreuses collectes mutualisées de déchets sont proposées aux entreprises (palettes, D3E, consommables informatiques...). Athelia Entreprendre et la Métropole Aix-Marseille-Provence ont candidaté conjointement en 2019 au label Parc +.

- Promotion des mobilités alternatives :

Depuis 2009 la commission Mobilité Durable a mis en place un certain nombre d'actions. Plusieurs enquêtes de mobilité, en 2009, 2013 et 2018, ainsi qu'une analyse du risque routier ont été réalisées. Des résultats ont été obtenus comme par exemple la coordination des horaires de bus et de TER.

Une variété de supports de communication ont été créés, notamment en lien avec la mise en place d'un site de covoiturage créée en 2012 et modernisé en 2018.

Depuis 2018, le rapport PDMIE (Plan de Mobilité Inter-Entreprises) des entreprises de plus de 100 salariés partenaires de la commission Mobilité est réalisé par l'association du fait de l'obligation réglementaire qui les vise. Ce plan s'inscrit dans une démarche de développement durable et permet à ces entreprises d'initier des actions de mobilité pour ses salariés.

Pour rappel, le Conseil de Territoire Marseille Provence soutient financièrement l'association de zones d'activité Athelia Entreprendre depuis 2017 au titre de sa compétence développement économique.

En tant qu'acteur de proximité existant depuis plus de 17 ans, le travail partenarial avec la Métropole Aix-Marseille-Provence se renforce chaque année. Ainsi l'association de zones d'activité « AZA » remonte à la collectivité publique via le référent « AZA » au fil de l'eau les éventuels dysfonctionnements repérés sur la zone d'activité en lien avec les compétences des DGA opérationnelles de l'EPCI. Un registre des « incidents relevés » est ainsi tenu par l'association ; ce qui participe à une meilleure gestion au quotidien du parc d'activité. Egalement, l'association oriente également les demandes de ses adhérents vers le référent AZA de la Métropole pour que la collectivité publique puisse accompagner les entreprises dans leur développement économique et en particulier dans leur recherche d'une nouvelle implantation.

Concernant la Mobilité, le Conseil de Territoire de Marseille Provence soutient financièrement la mise en œuvre du Plan de mobilité Inter-entreprises d'Athelia Entreprendre. Le lien partenarial avec la Métropole est facilité par la présence d'un conseiller mobilité assurant au sein de la commission une veille sur la mobilité des entreprises de son périmètre en collaboration avec la DGA opérationnelle de l'EPCI. Ainsi, la commission Mobilité Durable de l'association a pour mission de faire émerger différents projets pour réduire et optimiser les déplacements générés par l'activité de la zone, mettant en place des alternatives durables, en conjonction d'objectifs avec l'agenda de la Mobilité de la Métropole.

Détail des principaux postes du budget prévisionnel 2020 de l'association Athelia Entreprendre

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Achats	17 200	Cotisations et Partenariats privés	115 020
Services extérieurs	27 670	Ventes prestations services	3 740
Autres services extérieurs	90 230	Subvention Commune de La Ciotat	35 000
Charges de personnel	170 130	Subvention Département	15 000
Impôt et taxes	1 200	Subvention Métropole AMP / Développement économique	15 000
		Subvention Métropole / Mobilité	15 000
		Subvention Métropole / Emploi	20 000
		Appel à projet Ademe/Région projet ETI	86 225
Contributions volontaires	27 000	Contributions volontaires	27 000
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>332 335 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>332 335 €</b>

Le Budget prévisionnel global de l'association est de 332 335 euros en 2020 (soit une augmentation de près de 40% par rapport au budget de 238 410 euros de 2019).

Signé le 19 Décembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 21 janvier 2020

Cette hausse significative s'explique en grande partie par la volonté de l'association de répondre à un appel à projet conjoint de l'Ademe et de la Région Sud en vue de travailler sur un projet ETI Ecologie Industrielle Territoriale dont l'objectif principal est de développer des études de réduction des déchets à la source. Le montant des subventions publiques sollicitées s'élève à 186 225 euros, soit 56 % du budget total. Il est significatif de noter que l'autofinancement généré par les cotisations perçues et les partenariats privés conclus approche les 38%. L'association Athelia Entreprendre sollicite la Métropole Aix-Marseille-Provence pour une subvention globale de 50 000 euros au titre de ses compétences Développement économique, Mobilité et Emploi pour l'année 2020.

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention globale de fonctionnement à l'association Athelia Entreprendre de 20 000 euros pour l'exercice 2020, qui se répartit ainsi :

- Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros au titre de sa compétence Développement économique sur le budget de l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence.
- Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros au titre de sa compétence Mobilité, sur le budget annexe Transports de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les modalités de versement se feront comme suit :

- un acompte dans la limite de 80% de la subvention votée, sur demande du bénéficiaire ;
- le solde sur demande du bénéficiaire, sera versé sur production des comptes annuels de l'organisme et sur remise du bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées..
- Les comptes annuels comportent la signature du représentant de l'organisme bénéficiaire de la subvention.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier précité :

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Métropole, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versés au titre de la présente convention.

En outre, si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la Métropole n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la Métropole est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération FAG 002-30/06/16 du Conseil Métropolitain du 30 juin 2016 définissant les conditions d'octroi des subventions de fonctionnement par les conseils de territoire et le conseil de la Métropole.
- Lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 17 décembre 2019.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Signé le 19 Décembre 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 21 janvier 2020**

## **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- La stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui privilégie les économies productives et de la connaissance ;
- L'enjeu majeur, en termes de développement économique et d'emplois, pour la métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir les associations d'entreprises de son territoire ;
- L'intérêt de soutenir la création et le développement des entreprises situées sur le territoire Marseille Provence, zone d'Athélia à La Ciotat, en leur proposant des services adaptés ;
- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en faveur d'une amélioration de la mobilité de ses habitants.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention globale de fonctionnement de 20.000 euros au titre de l'année 2020 à l'association Athélia Entreprendre au titre des compétences Développement économique et Mobilité sous réserve de l'adoption du budget principal et des états spéciaux du territoire pour l'exercice 2020.

#### **Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2020 :

- à hauteur de 10 000 euros à l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence – Chapitre 65 – Article 65748 « subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » Fonction 61 - Sous Politique B320.
- à hauteur de 10 000 euros au Budget Annexe Transport de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Sous politique A710 - Nature 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Développement des entreprises,  
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY